

COMMUNE DE CALMONT

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 01^{er} mars 2021

Nombre de conseillers

En exercice :	19
---------------	----

Présents :	17
------------	----

Votants :	18
-----------	----

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 01^{er} MARS 2021, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Christian PORTET**, Maire, pour la session.

Présents : ALMENDRO Sylvain – ARNOLD Marie-Pierre – BREIL Christophe - CASENAVE - Daniel CAUVIN Lionel - DALON Laurence - DEMONCHAUX Justine – FERRE Laurent – GUIBERT François – GUICHOU Jean-Christophe – MIR Brigitte - PALLEJA Patrick - PASSOT Anne-Marie – PIBOULEAU Thierry - PIERRON Hermine – ROUANNE Fabienne

Excusés : COULON Anne-Marie - PERA Annie

Madame COULON ayant donné procuration à M. CASENAVE

Madame Fabienne ROUANNE a été élue secrétaire.

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

Avant l'examen des diverses affaires à l'ordre du jour, M. le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2021. Le Conseil l'approuve à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Devis signés dans le cadre de la délégation

- Association des Maires Ruraux de France, adhésion : 90.00 €
- EURL CESM, entretien groupe électrogène : 196.07 €
- Librairie Détours : 1 070.95 €
- EURE Film, fourniture bibliothèque : 83.98 €
- EURL PRONET, enrobé résineux : 1 099.20 *cette nouvelle méthode est à l'étude, utilisation sur des nids de poule importants et sur des axes de grands passages, en surveillance pour le moment*
- SODICOB, télécommande volets roulants : 41.08 €
- ESTEA, robinet pour l'école maternelle : 2 016.00 €
- Evènements et tendances, livres de naissance : 894.11 €
- Gazons de France, terreau (5040L) : 860.16 €

Informations

- Information de la DRFIP : l'état 1259 des bases d'imposition ne seront envoyées qu'au 30/03/21, il est donc proposé de déplacer le conseil du vote du BP au mardi 06/04/21. Le 29/03/21 sera un bureau
- Intervention de l'entreprise BORALEX *document envoyé aux élus*
- Présentation de l'arrêté de défense incendie de la commune de Calmont : ce premier arrêté, obligatoire, fait l'état des lieux de la commune en reprenant l'ensemble des ERP, exploitations agricoles, ICPE, défense incendie actuelle...

Il permet également d'identifier les zones présentant un risque fort ou modéré en terme de défense incendie. Il s'agit d'une première étape, doit suivre ensuite l'élaboration d'un règlement communal de défense incendie devant donner lieu à des stratégies de renforcement de cette défense.

CONSEIL MUNICIPAL

Dél. 2021-02-01 : Choix d'un logiciel de gestion du cimetière

Depuis leurs créations, les cimetières communaux, dénommés ancien cimetière catholique et cimetière protestant, sont gérés sous format papier, via un registre.

Depuis quelques années, cette gestion s'avère laborieuse et particulièrement compliquée du fait de la mauvaise connaissance des inhumations et de la difficulté d'identifier rapidement un emplacement de concession.

A l'occasion de la création du nouveau cimetière, la commune a souhaité se mettre en conformité avec la réglementation en élaborant notamment un nouveau règlement intérieur du cimetière (en cours) mais aussi en se dotant d'un outil permettant aux services administratifs mais aussi aux administrés et services de pompes funèbres, d'accéder rapidement aux informations nécessaires pour localiser un emplacement ou un défunt.

Ainsi, une consultation a été lancée afin d'informatiser son cimetière communal. Parmi les devis reçus, celui de la société GESCIME s'est avéré le plus intéressant techniquement et économiquement.

La prestation se déroulerait en plusieurs étapes : reprise des données existantes, intégration de ces données dans une cartographie, notamment avec des relevés terrain, l'installation du logiciel, et de l'interface internet, formation du personnel.

Le coût de cette prestation s'élèverait à 9 790.00 € HT soit 11 748.00 € TTC.

Celle-ci s'accompagne d'un contrat de service annuel comprenant l'assistance juridique, les mises à jour, l'hébergement du site internet... pour un montant de 569.00 € HT soit 682.80 € TTC.

La mise en place de ce logiciel, outre le fait qu'il permettrait de simplifier le travail des agents en terme de recherche et d'éditions de documents, serait aussi l'occasion de garantir un cadre réglementaire strict, prémunissant la mairie de toute opération non conforme au CGCT.

Après avoir délibéré le Conseil à l'unanimité

- *Décide de retenir la proposition GESCIME pour l'informatisation des cimetières pour un montant de 11 748,00 € TTC, ainsi que le contrat de service, gratuit la première année, puis 682.00 € TTC*
- *Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire*

Dél. 2021-02-02 : SDEHG : Déplacement du point lumineux lieu-dit Peyroutel

Suite à la demande de la commune du 17/12/2020 concernant le déplacement d'un point lumineux lieu-dit Peyroutel, référence : 6 BU 64, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante : déplacement du point lumineux sur poteau béton y compris commande simplifiée.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restante à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG)	87 €
- Part SDEHG	352 €
- Part restante à la charge de la commune (estimation)	111 €
<hr/>	
- Total	550 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière. Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide de couvrir la part de la commune sur ses fonds propres et sera imputé au compte 6554 en section de fonctionnement.

Dél. 2021-02-03 : SDEHG : déconnexion d'un poteau d'éclairage public au lieu-dit Saint Jean

Suite à la demande de la commune du 30/11/2020 concernant la déconnexion d'un poteau d'éclairage public au lieu-dit Saint Jean (PL n°460) – référence : 6 BU 63, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Déconnexion de point lumineux n°460

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restante à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG)	43 €
- Part SDEHG	176 €
- Part restante à la charge de la commune (estimation)	56 €
- Total	275 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière. Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide de couvrir la part de la commune sur ses fonds propres et sera imputé au compte 6554 en section de fonctionnement.

Dél. 2021-02-04 : Convention pour l'éco-pâturage

Dans le cadre de l'entretien des espaces verts de la commune, certains, difficiles d'accès ou demandant des passages plus réguliers, pourraient être gérés via une solution d'éco-pâturage.

Dans cette optique, la société ABF espace vert nous propose d'installer un troupeau sur la commune, de 10 moutons de race type Mérinos, Ouessant et/ou Cameroun, qui seront installés sur différents sites. Le troupeau tournera en fonction de l'état de la végétation.

Le prix de cette prestation qui se déroulera de mars à novembre, est de 492 € TTC par mois.

Les premiers lieux occupés seront le calvaire et la plage.

Le Conseil, à l'unanimité décide de conventionner avec ABF Espaces Verts pour la mise à disposition d'un troupeau, pour un montant mensuel de 492 € TTC.

Dél. 2021-02-05 : Demande de subvention au Centre National du Livre

Dans le cadre des travaux de rénovation de la bibliothèque, la commune doit se doter d'un fond documentaire important. Dans ce cadre, des livres spécifiques en gros caractères ou des livres lus doivent être achetés.

Le Centre National du Livre propose des subventions pour l'achat de ces collections spécifiques. Le montant estimé d'achat de ces ouvrages est le suivant :

- Livres en gros caractères : 2 170 €
- Livres lus : 2 191.62 €

Le taux de subvention attendue se situe entre 30 et 70%.

Le Conseil, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de demander une subvention au CNL pour l'acquisition de fond spécifique.

Dél. 2021-02-06 : Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Selon l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement du quart des crédits inscrits au budget 2020. Pour le bon fonctionnement des services, il est nécessaire d'ouvrir les crédits d'investissement comme suit :

Chapitre	Intitulé	Opération/Article	Montant
21	Descente de l'Hers Vif : panneaux de signalisation	2135	1 400 €

21	Pose de garde-corps sur le trottoir	2158	2 000 €
21	Raccordement électrique de l'école	21534	1 800 €

Le Conseil, après avoir délibéré à l'unanimité, de mandater les dépenses dans la limite des crédits reportés ci-dessus avant le vote du budget primitif 2021.

Dél. 2021-02-07 : Ouverture de 8 postes d'adjoints technique non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

En période estivale, période de congés, le service technique connaît un accroissement de charge de travail.

En conséquence il serait nécessaire de créer huit postes d'Adjoint Technique à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité, selon l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité décide l'ouverture de 8 postes de saisonniers pour la période estivale. Les emplois seront pourvus de la manière suivante : deux personnes par quinzaine du 05 juillet au 29 août.

Questions diverses

- Vaccination : Mme DALON nous informe qu'une deuxième ligne de vaccination va être mise en place, ce qui permettra d'être plus efficace. Seulement 192 personnes ont été vaccinées en 1.5 mois. Le centre de santé devrait pouvoir vacciner à partir du 15/03/21. Mme DALON tiendra informé le CCAS.
- Dératisation : présentation des résultats des campagnes de dératisation sur les hameaux de Truillet et Fortanier. Les consommations d'appâts laissent penser que la population de rats est en déclin. Une intervention est également en cours aux alentours de la cantine.

Mme DEMONCHAUX : ces proliférations ne sont elles pas dues au manque d'entretien des poubelles ? l'entretien annuel a-t-il été réalisé ?

M. PORTET : pas forcément. L'entretien des poubelles a un coup important : le passage annuel coûte 30 000 €, montant qui est ensuite reporté sur la taxe. Terres du Lauragais souhaitait changer de mode de collecte, ce qui aurait de réduire les points de collecte, et donc de les entretenir plus régulièrement, cependant le projet a avorté, faute de moyens financiers. Arrivent de la part de l'Etat des normes beaucoup plus contraignantes pour la gestion des déchets qui auront des répercussions importantes sur les usagers.

M. ALMENDRO ajoute qu'il n'y pas qu'un problème de propreté et de comportement, il a été scientifiquement prouvé que la réduction de l'activité humaine en 2020 a entraîné une prolifération de certaines espèces de rongeurs.

Mme DEMONCHAUX demande si le nettoyage ne pourrait pas être réalisé par les services techniques ?

M. PORTET rappelle que ce nettoyage doit être fait juste après une collecte, de plus l'élimination des lixiviats générés est normé.

- Boulodrome : Mme DEMONCHAUX demande s'il est possible d'envisager d'autres activités que la pétanque sous le boulodrome ?

M. PORTET : à voir si possible, et planning à organiser.

- M. PALLEJA : retour du Comité Syndical du SPEHA : pas d'augmentation des tarifs, maintien du niveau d'investissement
- Agence Postale Communale : M. FERRE : la commission Accessibilité a donné un avis favorable. Le PC a été accepté. Lors du prochain conseil, le projet sera présenté avant de lancer les consultations. Les travaux devraient débiter en mai – juin pour une ouverture en septembre.
- Festival ciné drive : dossier en cours pour les 04-05-06/06, porté par Calmont Sport Mécanique et le Comité des Fêtes

- Courriers reçus en mairie de deux habitantes de Calmont concernant une demande pour empêcher la pose des compteurs linky :

M. PORTET indique aux élus qu'il ne veut pas engager le Conseil dans ce choix qui risque de ne pas aboutir. Il laisse la liberté à chacun de faire ce qu'il veut chez soi. A savoir que la pose de ce compteur est pour l'instant gratuite, mais il semblerait que les poses hors campagne actuelle seront payante.

Mme ARNOLD a demandé des informations complémentaires : le prestataire l'a informé qu'elle pouvait refuser la pose mais que cela risquait de poser des problèmes dans le futur avec les assurances en cas de sinistre sur l'habitation.

La séance est levée à 20h45.

La Secrétaire de séance
Fabienne ROUANNE

Le Maire